

Rapport annuel

SM DE PRODUCTION EAU DU PAYS DE SAINT MALO

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2015

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	BILAN DES VOLUMES.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	7
■	EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU	7
■	RECETTES D'EXPLOITATION	8
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	9
■	QUALITE DE L'EAU	9
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	9
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	14
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES	15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SM DE PRODUCTION Eau du Pays de St Malo exerce la mission production de la compétence eau potable.

Suite au transfert intégral de la compétence production au 1^{er} Juillet 2014, le SM DE PRODUCTION Eau du Pays de St Malo est devenu l'unique producteur d'eau potable sur ce territoire.

Le SM DE PRODUCTION Eau du Pays de St Malo regroupe les communes de DINARD, SAINT-LUNAIRE et SAINT-MALO. Ainsi que les collectivités : SI DES EAUX DE LA RIVE GAUCHE DE RANCE et SI DES EAUX DE BEAUFORT.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

130 700 habitants sont desservis totalement ou partiellement.

Population en vigueur en 2015 (données Insee 2012 - Décret N° 2014-1611 du 24 décembre 2014) des communes du syndicat.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2014. La durée du contrat est de 9 ans et 6 mois. Il prend fin le 31 décembre 2023.

■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Achat / vente	SIE DE BEAUFORT	SMP Vers SIEB : Min 900 m ³ /j Min 800 000 m ³ /an SIEB vers SMP : Min 200 m ³ /j Min 200 000 m ³ /an (Ponthual)	2012	5
Vente	DINARD	Min 2 200 m ³ /j – Max 5 000 m ³ /j	2014	10
Vente	SAINT-LUNAIRE	Min 100 m ³ /j – Max 1300 m ³ /j	2014	10
Vente	SAINT-MALO	Min 7 180 m ³ /j – Max 14 400 m ³ /j	2014	10
Vente	SIE DE LA RIVE GAUCHE DE RANCE	Min 1 840 m ³ /j – Max 4 410 m ³ /j	2014	10

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
D'Import	SYNDICAT MIXTE D'ARGUENON PENTHIEVRE SMAP)	Min 500 m ³ /j oct - mai Min 1 500 m ³ /j juin - sept Min 500 000 m ³ /an	01/2012	2,5 ans	Pas de nouvelle convention

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2014 [m ³]	Prélèvement 2015 [m ³]	Variation 2014/2015	Observations
Retenue de Bois Joli PLEURTUIT	750	2 393 632	2 686 015	+12,22 %	Respect arrêté préfectoral du 10 mai 2011 (4 000 000m ³ /an)
Retenue Le Landal LA BOUSSAC	100	303 539*	605 824	+99,59 %	Respect arrêté préfectoral du 27 Oct. 2005 (730 000m ³ /an)
Retenue de Beaufort PLERGUER	800	2 452 271*	4 780 056	+94,92 %	Respect arrêté préfectoral du 29 Août 2006 (5 800 000m ³ /an)
Total des prélèvements [m³]		5 149 442	8 071 895	+56,75 %	

* Pour les ouvrages du Landal et de Beaufort, la prise de compétence production est effective depuis le 1^{er} juillet 2014. Ainsi, pour ces ouvrages, les volumes indiqués correspondent au 2^{ème} semestre de l'année 2014.

● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m ³ /j]	Production 2014 [m ³]	Production 2015 [m ³]	Variation 2014/2015	Observations
Usine de traitement de Bois Joli PLEURTUIT	18 000	2 246 682	2 479 748	+10,37 %	
Usine de traitement Le Landal LA BOUSSAC Traitement complet	1 000	293 076*	581 089	+98,27 %	
Usine de traitement Beaufort PLERGUER Traitement complet	17 000	2 376 038*	4 700 383	+97,82 %	
Total produit [m³]		4 915 796	7 761 220	+57,88 %	

* Pour les ouvrages du Landal et de Beaufort, la prise de compétence production est effective depuis le 1^{er} juillet 2014. Ainsi, pour ces ouvrages, les volumes indiqués correspondent au 2^{ème} semestre de l'année 2014.

Le rendement de l'usine de Bois Joli est en 2015 de 92%, du même ordre qu'en 2014.

Le rendement de l'usine du Landal est en 2015 de 96%, du même ordre qu'en 2014.

Le rendement de l'usine de Beaufort est en 2015 de 98%, du même ordre qu'en 2014.

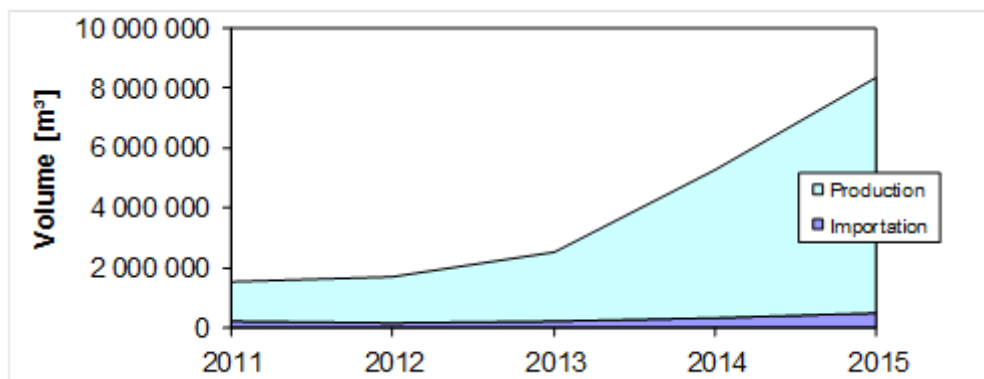
● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2014 [m ³]	Importé en 2015 [m ³]	Variation 2014/2015	Part 2015
SIE DE BEAUFORT	56 378	0	-	-
SYNDICAT MIXTE D'ARGUENON PENTHIEVRE	290 743	500 702	+72,21%	100%
Total import [m³]	347 121	500 702	+44,24%	100%

- Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2014	2015	Variation	Part 2015
Ressources propres	4 915 796	7 761 220	+57,88 %	94%
Importations	347 121	500 702	+44,24 %	6%
Total général	5 262 917	8 261 922	+56,98 %	100%

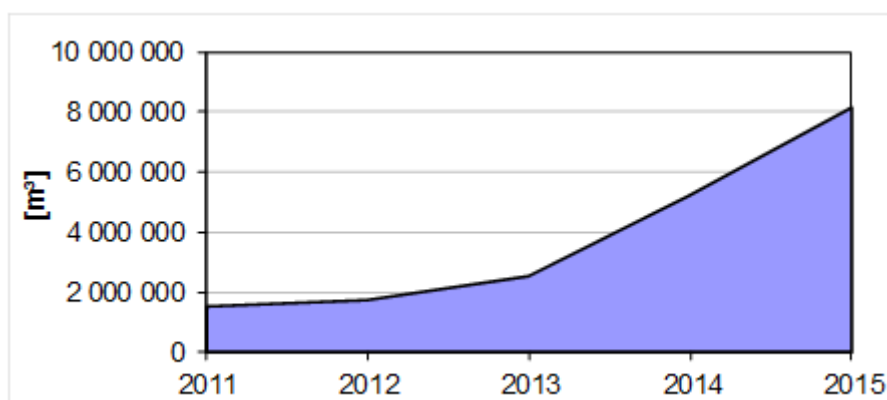
- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



- Volumes vendus aux collectivités adhérentes

Vente à	Vendu en 2014 [m³]	Vendu en 2015 [m³]	Variation 2014/2015	Part 2015
DINARD	973 585	973 821	0,02%	11,95%
SAINT-LUNAIRE	187 958	189 136	0,63%	2,32%
SAINT-MALO	1 635 641	3 251 567	98,79%	39,89%
SIE DE BEAUFORT	1 714 653	3 009 977	75,54%	36,93%
SIE DE LA RIVE GAUCHE DE RANCE	739 632	725 903	-1,86%	8,91%
Volume total vendu aux adhérents	5 251 469	8 150 404	55,20%	100,00%

- Evolution des volumes vendus aux adhérents



■ BILAN DES VOLUMES

Volumes [m³]	2014	2015	Variation
Volume produit	4 915 796	7 761 220	+57,88 %
Volume importé	347 121	500 702	+44,24 %
Volume exporté	-	-	
Volume total vendu aux adhérents	5 251 469	8 150 404	+55,20 %

L'augmentation des volumes produits, importés et vendus est due au transfert intégral de la compétence production du SM Eau du Pays de St Malo au 1^{er} Juillet 2014.

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2014	2015	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	99,0	92,8	-6,26 %

Les 92,8 km correspondent aux conduites transportant des eaux traitées. Il existe également 8,7km de conduite pour le transport des eaux brutes.

■ Tarification et recettes du service

de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
03/12/2014	Tarification 2015
02/12/2015	Tarification 2016

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie proportionnelle au volume d'eau potable acheté

Les volumes sont relevés annuellement.

■ EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation 2015-2016
Part de l'exploitant			
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,3220	0,3220	0,00 %
Part de la collectivité			
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,178	0,228	+28,09 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,039	0,0359	-7,95 %
Total (€ HT)	0,539	0,5859	+8,70 %
TVA	5,5 %	5,5 %	
Total (€ TTC)	0,5686	0,6181	+8,70 %

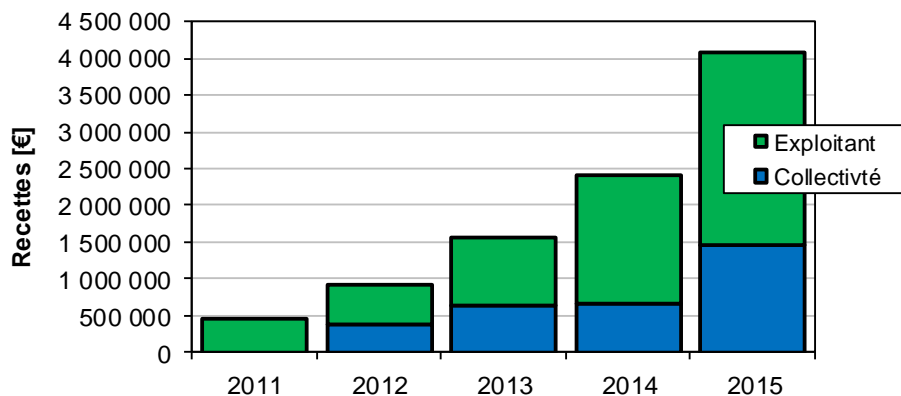
■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes de volume exporté	662 668,14 €	1 450 771,93 €	+118,93 %
Total recettes de vente d'eau	662 668,14 €	1 450 771,93 €	+118,93 %

- Recettes de l'exploitant

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes de volume exporté	1 753 062,80 €	2 624 430,07 €	+49,71 %
Total recettes de vente d'eau	1 753 062,80 €	2 624 430,07 €	+49,71 %



L'augmentation des recettes est due à l'augmentation des volumes vendus, liée au transfert intégral de la compétence production du SM Eau du Pays de St Malo au 1^{er} Juillet 2014

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	29	100 %	
Conformité physico-chimique	33	100 %	

Commentaires sur la qualité des eaux traitées (source Saur 22)

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
Sortie Usine de Bois-Joli	12 [2 – 22]	Trace	1,6 [1,3 – 1,9]
Sortie Usine de Beaufort	9 [1 – 19]	Trace	1,9 [1,5 – 2,4]
Sortie Usine de Landal	9 [1 – 22]	Trace	1,9 [1,4 – 2,3]

Sur les 3 sorties d'usines, les traces de pesticides trouvées sont essentiellement l'atrazine et ses molécules de dégradation.

Les trihalométhanes (THM) correspondent aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées à la sortie des 3 usines sont conformes et n'ont pas dépassé 50µg/l.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Retenne de Bois Joli

➔	80 %	Arrêté préfectoral du 24 janvier 2012 est en cours de mise en œuvre. Aucune surveillance annuelle n'est mise en œuvre. Un indice de 80% est admis	80 %
---	------	---	------

Retenne Le Landal

➔	80 %	Arrêté préfectoral du 27 octobre 2005 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis.	100 %
---	------	---	-------

Retenne de Mireloup Beaufort

➔	80 %	Arrêté préfectoral du 29 août 2006 n'est pas complètement mis en œuvre (Propriété PPI, barrières d'accès, parking pêcheurs). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un indice de 100% pourra être admis.	80 %
---	------	---	------

Import d'eau traitée du SM d'ARGUENON-PENTHIEVRE

➔	80 %	L'import vient du réservoir de Ponthual qui reçoit l'eau traitée à l'usine de Pleven (SMAP). Pour cet import, un indice de 80 % est admis.	80 %
---	------	--	------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, <small>calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</small>	
Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	81 %

■ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 55 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

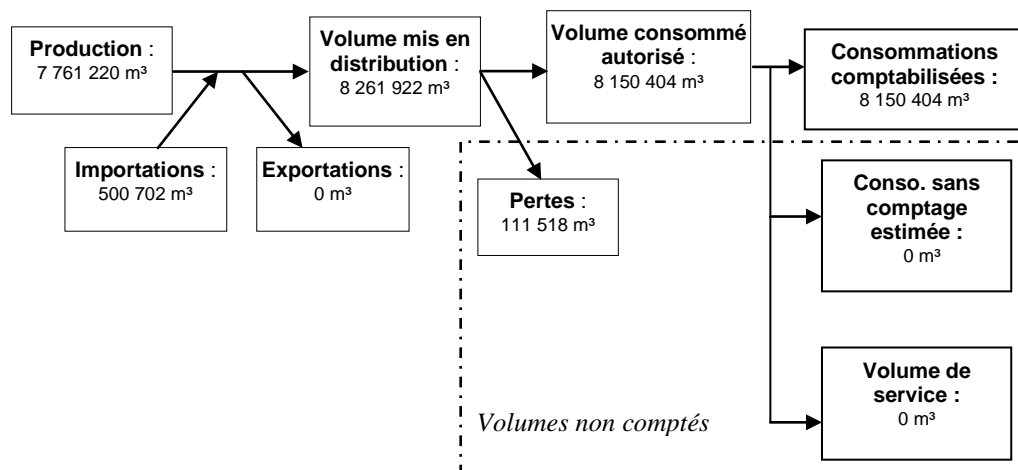
La valeur de cet indice varie entre 0 et 100.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (55 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	100	100

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage et de volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...)

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau [%]	100%	100 %	100 %	99,78 %	98,6 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0	0	0	0,32	3,29

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

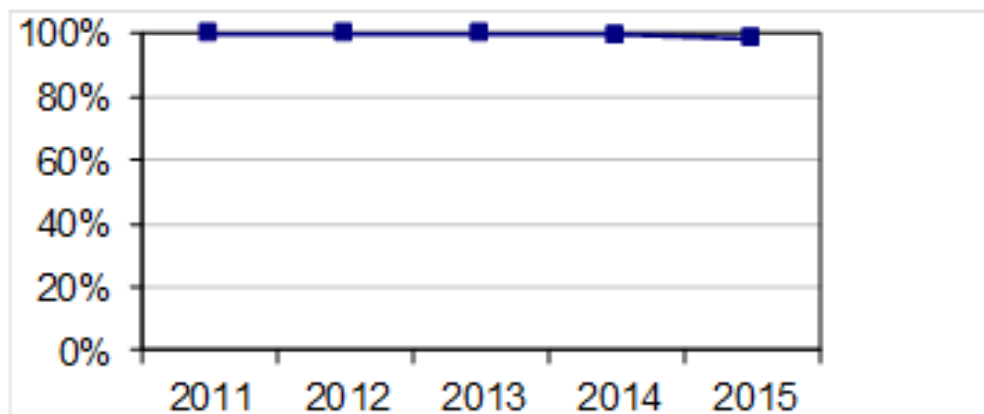
	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0	0	0	0,32	3,29

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

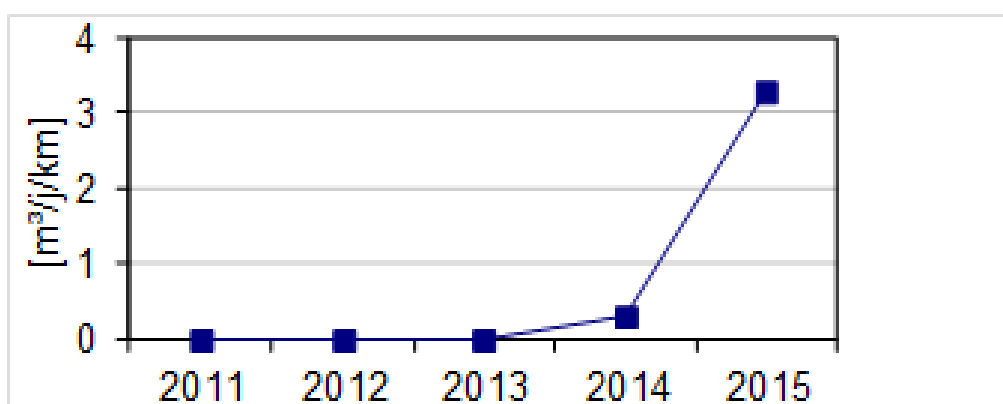
	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	490,9	383,1	563,5	145,3	240,6
Seuil de rendement [%]	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	NR	0	0	0	0
% de renouvellement du réseau		0	0	0	0

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0 %**.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Réhabilitation des réservoirs de Ponthual	308 536 €	234 340 €
Réalisation d'une canalisation d'eau potable sous la Rance Maritime	245 814 €	
Continuité écologique Bois-Joli	363 €	
Réhabilitation du barrage de Beaufort	5 207 €	
Acquisition Landal - Travaux Landal	103 070 €	
Programme de travaux 2015	2 033 €	
Réhabilitation des barrages de la Merveille et Sainte-Suzanne	54 378 €	
Montant total des travaux payés (€)	719 401€	234 340€

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	4 791 169,70 €	7 630 041,04 €
Remboursements au cours de l'exercice	375 377,65 €	773 289,02 €
dont en intérêts	135 337,42 €	251 846,69 €
dont en capital	240 040,23 €	521 442,33 €

En 2011 et 2012, le SMPEP de la Côte d'Emeraude a réalisé 3 emprunts d'un montant total de 5,5 millions d'euros pour financer la construction d'une nouvelle usine de production de Bois-Joli et les conduites d'interconnexions avec les réservoirs de Ponthual et Richebois.

Les nouveaux emprunts résultent de la prise de compétence et du transfert d'emprunts par le SIE de Beaufort au cours de l'exercice 2015.

Le SMG35 participe au remboursement de l'annuité de ces emprunts à hauteur de 42%. (Participation SMG35 en 2015 : 322115€ /773289€)

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2012	2013	2014	2015
Durée d'extinction de la dette	2*	1*	3*	2*

*en excluant l'encours de la dette remboursé par le SMG35, la durée d'extinction de la dette du SMPEPCE est de 2 ans ($[[\text{Encours total de la dette au 31/12/2015}] \cdot [1-42\%]] / \text{Epargne brute annuelle}$).

Epargne brute annuelle 2015 = 1 787 813€

■ **AMORTISSEMENTS REALISES**

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	105 354,27 €	116 934,59 €	80 850,54 €	411 143,77 €	1 024 526,98 €